

dent j'ai pu voir tous ces wagons broyés et entassés les uns sur les autres. Le train dérailla en tournant une courbe ; il fut précipité en bas d'un talus et il est vraiment étrange qu'il ne se soit pas tué plus de monde. Il me semble qu'on aurait pu découvrir la cause de cet accident en ouvrant immédiatement une enquête. J'aimerais aussi avoir des renseignements au sujet d'un accident qui est arrivé sur l'Intercolonial, il y a près d'un an, aux environs de Windsor Junction, et où plusieurs personnes ont perdu la vie. Je parle ici de mémoire, mais si je me rappelle bien on a raconté alors que quelques-uns des employés du train étaient en état d'ivresse, surtout l'un d'eux qui a été blessé dans l'accident et qui put se rétablir dans la suite. Je crois que des poursuites avaient été alors intentées contre cet homme, puis qu'on lui permit ensuite de quitter le pays et de s'en aller aux Etats-Unis. On a trouvé à redire, dans le temps, qu'on avait laissé ainsi partir cet homme sans lui faire subir de procès. Le ministre se rappelle-t-il ce qui s'est passé, et pourrait-il nous donner quelques renseignements à ce sujet ?

M. EMMERSON : Après réception du rapport, la chose fut confiée au département de la Justice, et je ne crois pas que mon honorable ami ait raison de dire qu'on ait alors permis à cet homme de quitter le pays. Des poursuites furent intentées, mais cet homme put s'enfuir avant d'être arrêté. Tous les autres employés furent congédiés. Pour ce qui est de l'accident de Milford, je dois dire qu'une inspection des lieux fut faite, immédiatement après l'accident, par des mécaniciens, des cantonniers et certains officiers de l'Intercolonial. La voie fut ensuite examinée ce même jour par les experts du département. Lors du dernier accident, on a encore fait une inspection de la voie, qui a été trouvée en excellent état.

M. R. L. BORDEN : Y a-t-il eu alors un rapport de cet examen ?

L'honorable M. EMMERSON : On a examiné la voie à diverses reprises, et on a fait quelques rapports. Des dépositions ont aussi été reçues sous serment.

M. R. L. BORDEN : En est-on venu alors à une conclusion quelconque ?

L'honorable M. EMMERSON : Non, cela n'a pas été possible. Il est bien évident que les wagons du Pacifique étaient défectueux, mais on n'a pas pu établir que c'était là qu'il fallait chercher la cause de l'accident. D'un autre côté, il n'a pas été, non plus, démontré que la voie était en mauvais état. Cet accident reste donc, jusqu'ici, absolument inexplicable.

M. INGRAM : La voie avait-elle été récemment réparée, ou avait-on fait récemment quelques travaux à l'endroit où l'accident s'est produit ?

M. R. L. BORDEN.

L'honorable M. EMMERSON : Cette partie de la voie avait été récemment renouvelée avec des rails de 80 livres, et ces travaux avaient été exécutés avec le plus grand soin.

M. INGRAM : Faute d'élever au degré voulu le rail extérieur d'une courbe, les trains sont exposés au danger de déraillement.

M. R. L. BORDEN : C'est le mécanicien qu'on a jugé être particulièrement responsable du désastreux accident de Windsor Junction, où plusieurs personnes ont perdu la vie.

L'honorable M. EMMERSON : Son nom est Copeland.

M. R. L. BORDEN : Il est difficile de croire que cet homme aurait pu s'enfuir, si on avait pris immédiatement des procédures contre lui, car je sais qu'il fut envoyé à l'hôpital et par conséquent on a dû avoir tout le temps voulu pour opérer son arrestation. Je ne puis donc pas comprendre comment cet homme a pu nous échapper, à moins qu'on ait volontairement fermé les yeux sur son départ. Il peut sans doute y avoir des explications de ce départ que j'ignore, mais, en attendant, je ne crois pas que le gouvernement soit justifiable d'avoir agi ici comme il l'a fait. Il y a eu deux ou trois pertes de vie, et si les journaux ont été bien informés, cet homme était non seulement responsable de l'accident, mais passible d'une action criminelle, pour avoir enfreint un règlement qui a force de loi en se laissant aller au sommeil alors qu'il était de service, ce qui a été cause qu'il n'a pu voir les signaux lui enjoignant de s'arrêter et de mettre son train sur une voie de garage. La conséquence en a été que cet homme, bien qu'assez grièvement blessé, a pu en réchapper, alors que deux ou trois personnes qui n'avaient aucune négligence à se reprocher ont perdu la vie. Ce fait est très grave, et le gouvernement aurait été alors parfaitement justifiable de faire comparaître tous les employés de ce train devant un jury.

L'honorable M. EMMERSON : Je crois que cet homme a été transporté à l'hôpital, et que le commissaire y reçut sa déposition. On prépara ensuite immédiatement un rapport. Mais quand ce rapport eut été reçu au département des Chemins de fer, cet homme était déjà sorti de l'hôpital, et le ministre des Chemins de fer donna alors instruction de congédier tous les employés du train et de prendre contre eux les procédures nécessaires. L'administrateur envoya le chef de police du chemin de fer à Halifax pour arrêter ces hommes. Cet officier s'assura l'aide de la police d'Halifax, mais l'homme s'était enfui avant qu'on pût l'arrêter.

M. DANIEL : L'honorable ministre m'a donné des renseignements que je n'avais pas demandés, mais il ne m'a pas donné ceux que j'ai demandés. Je lui ai demandé s'il